

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Demission-de-Toshiso-Kosako>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Fukushima, la catastrophe nucléaire continue > Archives > Archives Mobilisations > Pétition contre l'exposition des enfants à la radioactivité > **Démission de Toshisô Kosako, Conseiller Spécial du Cabinet**

11 mai 2011

Démission de Toshisô Kosako, Conseiller Spécial du Cabinet

Vidéo : Toshisô Kosako, conseiller nucléaire du Premier ministre japonais, a démissionné le 29 avril pour protester contre le relèvement de 1 à 20 mSv/an de la limite admissible d'exposition à la radioactivité des enfants scolarisés.

Extraits de sa conférence de presse du vendredi 29 avril 2011 (Traduction : Violaine Mochizuki)

Démission de Toshisô Kosako, Conseiller Spécial du Cabinet

Extraits de sa conférence de presse du vendredi 29 avril 2011 (Traduction : Violaine Mochizuki)

[> Voir la retranscription intégrale en japonais](#)

J'ai été nommé le 16 mars 2011 Conseiller Spécial du Secrétaire Général du Cabinet et je suis entré en fonction dès ce jour en vue d'enrayer la catastrophe nucléaire. Plus d'un mois après la catastrophe il a été pris plusieurs contre-mesures en vue de débloquer la situation. C'est pour cette raison que j'ai décidé de faire une pause le 30 avril dans ma fonction de Conseiller. **Je viens de déposer ma démission auprès du Premier Ministre.**

D'autre part, j'ai résumé mes activités en tant que Conseiller Spécial du Secrétariat du Cabinet dans le rapport écrit suivant : « En ce qui concerne les mesures prises concernant l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Nr.1 ». J'ai remis ce rapport au Premier Ministre et à toutes les personnes concernées.

Ma fonction consistait à fournir des informations et des conseils au Premier Ministre. Afin d'éviter les redondances dans les activités du gouvernement, mon travail consistait à examiner les unes après les autres les activités du Département Central Chargé des Mesures pour Lutter contre la Catastrophe de Fukushima, du Comité de Sécurité du Nucléaire, de la NISA (Nuclear and Industrial Safety Agency) et du MEXT (Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology, le Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports et de la Technologie). Au cas où je devais découvrir des insuffisances ou des choses inadéquates, j'étais tenu d'en informer et de faire des suggestions.

Dans les mesures de lutte contre la catastrophe nucléaire il y a deux domaines spécifiques : « le domaine concernant les réacteurs nucléaires » et « le domaine concernant l'environnement, la radioactivité et la population ». **Mon travail à moi, Toshiô Kosako, concernait « le domaine concernant l'environnement, la radioactivité et la population » et tout spécialement la protection contre la radioactivité.**

Comme l'état des réacteurs a une influence directe sur l'environnement et la population, j'ai travaillé aussi en coopération avec les ingénieurs spécialistes des systèmes de réacteur et aussi avec les ingénieurs spécialistes de la sécurité des réacteurs. J'ai travaillé en coopération avec Tetsurô Fukuyama (*Chef de Cabinet Adjoint* du Premier Ministre), Gôshi Hosono (Conseiller du Premier Ministre), et aussi Seiki Soramoto (Représentant du Parti Démocratique Japonais), qui reçoit directement ses ordres du Premier Ministre.

Il y a quelques temps et particulièrement en raison du fait que les problèmes urgents augmentaient, que les mesures nécessaires concernant la réparation des centrales, les informations concernant la population et l'impact sur l'environnement n'étaient pas suffisantes, il a été décidé de créer un « team de conseils » (Président : Seiki Soramoto, représentant du Parti Démocratique Japonais) pour aider le Département Central Chargé des Mesures pour Lutter contre la Catastrophe Nucléaire et le Département Général des Contre-Mesures. L'ensemble des « suggestions » a été rapidement remis au Bureau du Premier Ministre et au Département des Contre-Mesures. Une partie d'entre elles ont été appliquées sous forme de contre-mesures réelles.

Mais il y a aussi des « suggestions » qui n'ont pas été appliquées. Particulièrement et comme je l'explique ensuite, il y a de nombreuses « mesures qui devraient être appliquées parce qu'elles sont légales et judiciaires », et « des mesures qui doivent être appliquées en vertu du sens commun international et par humanisme ». Mon souhait est que, dans le futur, il soit procédé le plus vite possible à une rectification de parcours et que des mesures correctes et appropriées soient mises en place concernant ces divers points de contre-mesures appliqués par le gouvernement.

Pendant un mois et demi, j'ai présenté de nombreuses suggestions. Comme dans le cas des contre-mesures concernant les autres catastrophes, il existe des contre-mesures qui ont été définies, des lois s'appliquant aux contre-mesures à prendre en cas de catastrophe nucléaire, et des directives concernant la protection en cas de catastrophe nucléaire. Ces contre-mesures sont définies et rassemblées dans le manuel pour la protection en cas de catastrophe nucléaire. Et c'est ce manuel qui sert de base à toutes les décisions.

Néanmoins dans le cas de la catastrophe nucléaire actuelle, le Cabinet du Premier Ministre et l'Administration ignorent ces données et prennent des mesures de circonstances qui me semblent retarder la maîtrise de la crise.

La Commission pour la Sûreté Nucléaire est une organisation dont le rôle est central. Il est la source des conseils et de la direction technique en ce qui concerne les contre-mesures à prendre en cas de catastrophe nucléaire.

Les normes concernant les radiations ionisantes auxquelles sont exposées la population (les personnes qui sont déjà irradiées et celles dont on estime qu'elles seront irradiées par la suite) sont fournies par le System for Prediction of Environment Emergency Dose Information (SPEEDI) : malheureusement celles-ci ne sont pas appliquées systématiquement comme il en est décidé par la loi.

[...]

En ce qui concerne la dose équivalente correspondant à une contamination de la thyroïde due à

l'inhalation de gaz radioactifs inertes au début de la catastrophe, ou plus précisément la dose équivalente correspondant à la contamination de la thyroïde chez les enfants, les valeurs numériques concernent non seulement la zone des 20-30 kilomètres, mais aussi les préfectures de Fukushima, d'Ibaraki, de Tochigi et de Gunma, ainsi que les régions du Kantô et de Tôhoku. **Il est nécessaire de ne rien cacher et d'informer le public très rapidement.**

[...]

Il semblerait vraiment que le Cabinet du Premier Ministre et l'Administration se battent sans fin avec un processus de prise de décisions inconséquent. Il est fondamentalement nécessaire de corriger l'ignorance du processus administratif et le fait de ne pas tenir compte des décisions prises par le Radiation Council. **Je ressens de grands doutes en ce qui concerne la façon dont sont prises les décisions, par force, en très peu de temps et au moyen d'e-mail** : « tout va bien puisque la radioactivité est de moins de 500 mSv ».

S'ajoute à cela le fait que l'on a décidé que « cela allait » tout simplement en réinterprétant des points importants qui avaient été décidés et avaient fait l'objet de débats pendant de longues années.

Il est absolument nécessaire de mettre au clair ce processus de prise de décisions qui ignore complètement les points de décision du Radiation Council, et de savoir qui sont la ou les personnes qui ont pris cette sorte de décision. Et cela je le conseille fortement.

Dans les cas urgents, il est bien sûr nécessaire de faire des exceptions, mais il existe cependant un bon sens international.

Je ne suis pas d'accord de décider de valeurs qui sont absurdes et cela aussi sur le plan international, tout simplement parce que cela plaît à l'Administration : ce genre de décisions seront condamnées aussi au niveau international.

Cette fois-ci, le MEXT a donné avis que comme base de l'exposition aux radiations dans les cours d'écoles primaires de la préfecture de Fukushima, 20 mSv étaient autorisés. Ce qui équivaut à une valeur de 3,8 µSv par heure.

Dans ces écoles se déroulent les cours habituels et c'est une grave erreur d'utiliser dans cette situation des valeurs de situation d'urgence et d'alerte (en général deux ou trois jours et au plus une semaine). Il est approprié d'appliquer les valeurs normales des normes de protection de radiation.

Comme vous le savez nous sommes en présence d'une situation d'alerte et si nous prenions des mesures spéciales, il ne serait pas impossible d'utiliser au maximum une norme d'exposition de 10 mSv/an pendant plusieurs mois, mais je pense que cela est à éviter en général.

Il y a très peu de personnes qui sont exposées pendant une année à 20 mSv, même parmi les travailleurs des réacteurs nucléaires.

Je ne peux pas accepter le fait que l'on applique ces normes aux nourrissons, aux enfants en bas âge et aux enfants de l'école primaire, non seulement d'un point de vue scientifique mais aussi d'un point de vue humain. Même la norme de 10 mSv ne se rencontre pas sur la couche recouvrant les endroits où l'on accumule les restes de mines d'uranium (au plus un certain nombre de mSv par an). Il faut utiliser ces normes avec beaucoup de circonspection.

Je proteste énergiquement contre la norme de 20 mSv utilisée cette année et qui va à

l'encontre des normes habituelles utilisées dans les cours d'école.

[...]

Je conseille vivement la restauration d'une Administration de la sûreté nucléaire appliquant les règles du sens commun international.